

## **LE BILAN POUR LES PERSONNES HANDICAPEES**

---

- Phase préliminaire : d'information et d'analyse de la demande de la personne
- Phase d'investigation : de connaissance de soi et de découverte du marché du travail, d'études des pistes envisagées
- Phase de conclusion : point sur les facteurs de faisabilité du projet, définition d'étapes pour un plan d'action, remise d'un document de synthèse.

### **Spécificités de ce bilan de compétences**

En accompagnant la personne en situation de handicap par rapport à son poste de travail le plus tôt possible dans sa réflexion professionnelle, une nouvelle dynamique s'instaure.

### **Prendre confiance en ses capacités**

- ✚ Analyse de sa place dans l'entreprise : actuelle et envisageable dans l'avenir
- ✚ Accompagnement dans l'identification de ses compétences, ses ressources dans ses expériences professionnelles et extraprofessionnelles.
- ✚ Mise en évidence des comportements adaptés développés pour atteindre ses objectifs en s'inscrivant dans une dynamique collective : répartition des tâches.

### **Explorer les emplois, les secteurs**

- ✚ Développement d'une exploration large
- ✚ Mise en situation professionnelle permettant de se projeter dans les conditions physiques et psychologiques de travail
- ✚ Rencontre de personnes handicapées conseil sur leur secteur d'activité

### **Rencontrer les partenaires acteurs de l'insertion des personnes handicapées**

- ✚ Identifier les interlocuteurs
- ✚ Développer les rencontres pertinentes (service de maintien dans l'emploi, Cap Emploi, Maison départementale des personnes handicapées, centres de formation spécialisés)

### **La mise en œuvre du projet**

Nous accompagnons la personne dans le repérage des contraintes physiques, sensorielles, et des modalités d'action permettant l'adaptation, la compensation, le développement de complémentarités.